

CHAPITRE V

Le compte social prévisionnel de l'agriculture pour 2008 ⁽¹⁾

Résumé	95
Le compte social des exploitants agricoles	96
Les prestations sociales	96
Les cotisations et les autres ressources	98
Le compte social des salariés agricoles	100
Les prestations sociales	100
Les cotisations et les autres ressources du compte	101
L'articulation entre le compte social et le compte national	102

(1) Ce rapport a été préparé et présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation par Nathalie LEJEUNE au Bureau des organismes de protection sociale agricole du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

LE COMPTE SOCIAL DE L'AGRICULTURE PREVISIONNEL POUR 2008

Le compte social prévisionnel des exploitants ferait apparaître en 2008 une progression de 1,5 % des prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs. Les dépenses d'assurance vieillesse enregistreraient une légère hausse de 0,8%, les prestations de santé une progression de 1,9 % et les prestations familiales une forte hausse (11,3%).

Les cotisations des non salariés enregistreraient une forte progression de 3,7%.

Dans le compte social des salariés agricoles, les prestations augmenteraient davantage que l'année précédente (+ 3,2 % contre 2,9 %). Les dépenses de santé enregistreraient une croissance de 3,7 %, les prestations vieillesse augmenteraient de 3,1 % et les prestations famille de 1,3 %.

L'ensemble des cotisations finançant le régime des salariés agricoles progresseraient de 2,9 %. Les cotisations à la charge des salariés évolueraient parallèlement à la masse salariale, celles à la charge des employeurs augmenteraient de 4 %, et de 3,4 % en intégrant les cotisations d'assurance chômage.

Ces éléments ont conduit à retenir dans le compte prévisionnel de l'agriculture pour 2008, outre une augmentation de 2,4% de la masse salariale versée, une progression de 3,4 % du total des cotisations sociales payées par les employeurs de main-d'œuvre après exonérations et avant prise en compte des remboursements.

Le compte social des exploitants agricoles

Les prestations sociales

L'année 2008 serait caractérisée par une très légère progression des prestations vieillesse, une hausse modérée des dépenses maladie et une forte augmentation des prestations familiales. Dans ce contexte, l'ensemble des prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs progresserait de 1,5 %. Après correction par l'indice des prix à la consommation, les dépenses totales diminueraient de 0,1 %.

Les dépenses de santé

Le nombre de personnes protégées continuerait à régresser avec une baisse de 2,2 % en 2006. Malgré les mesures d'économie prévues pour 2008 par le comité d'alerte, les dépenses maladie augmenteraient de 1,9 %. Parmi les dépenses de santé, les soins de ville augmenteraient légèrement de 0,3 % et les dépenses de médico-social seraient en hausse de 7,7 %.

Les remboursements relatifs aux actifs et à leurs ayants droits sont stables en raison de la baisse de leurs effectifs dans l'ensemble de la population.

TABLEAU 1 : REMBOURSEMENTS MALADIE - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
REMBOURSEMENTS MALADIE (en euros courants)	4 062	4 968	5 373	5 508	5 798	6 010	6 241	6 344	6 417	6 569	6 698
<i>Evol° n/n-1</i>			103,6	102,5	105,3	103,7	103,8	101,6	101,2	102,4	102,0
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	122,3	132,3	135,6	142,7	148,0	153,7	156,2	158,0	161,7	164,9
REMBOURSEMENTS MALADIE (en euros constants)	4 062	4 484	4 584	4 626	4 787	4 869	4 973	4 971	4 940	4 967	4 985
<i>Evol° n/n-1</i>			101,9	100,9	103,5	101,7	102,1	99,9	99,4	100,6	100,4
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	110,4	112,9	113,9	117,9	119,9	122,4	122,4	121,6	122,3	122,7

Les allocations vieillesse et survie

TABLEAU 2 : PRESTATIONS VIEILLESSE - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PRESTATIONS VIEILLESSE (en euros courants)	6 382	7 100	7 787	7 982	8 183	8 548	8 620	8 621	8 695	8 857	8 930
<i>Evol° n/n-1</i>			100,6	102,5	102,5	104,5	100,8	100,0	100,8	101,9	100,8
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	111,3	122,0	125,1	128,2	133,9	135,1	135,1	136,2	138,8	139,9
PRESTATIONS VIEILLESSE (en euros constants)	6 382	6 408	6 643	6 704	6 756	6 926	6 869	6 755	6 692	6 697	6 646
<i>Evol° n/n-1</i>			99,0	100,9	100,8	102,5	99,2	98,3	99,1	100,1	99,2
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	100,4	104,1	105,1	105,9	108,5	107,6	105,9	104,9	104,9	104,1

L'augmentation (+ 0,8 %) des allocations vieillesse et survie provient pour l'essentiel
 - de la progression (+ 0,8 %) des retraites de base contributives, résultat :
 - d'une part, à législation constante, d'une revalorisation générale des retraites est

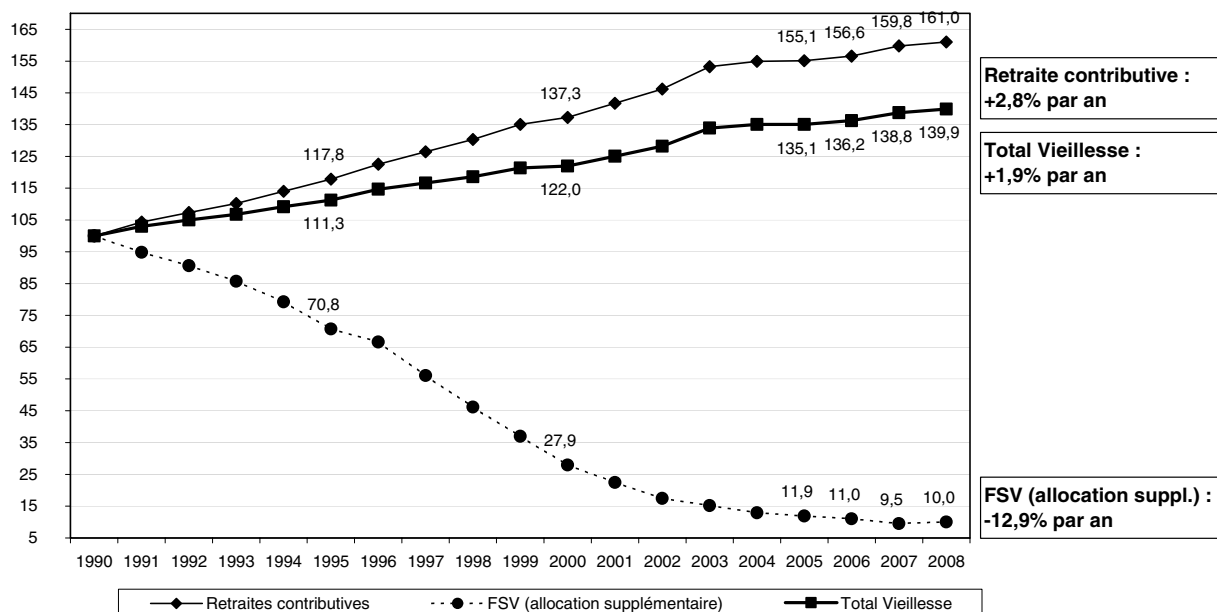
intervenue en 2 fois, + 1,1 % au 1^{er} janvier 2008 et + 0,8 % au 1^{er} septembre 2008, étant compensée par un coefficient volume de - 1,2%
 - d'autre part, de la mise en place d'une nouvelle mesure de revalorisation des petites retraites pour un montant de 208 M€.

- de la baisse des versements résiduels (- 5,1%) de l'allocation supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse. Un versement exceptionnel de 200€ par bénéficiaire du FSV a été attribué en

cours d'année 2008 (septembre), il représenterait un montant de 8,6 M€.

- de la quasi stabilité des retraites complémentaires.

GRAPHIQUE 1 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2008
VIEILLESSE
(en euros courants - base 100 en 1990)



Les prestations familiales

La revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (+ 1 %) et la poursuite de la montée en charge des aides à la petite enfance : PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) viennent atténuer l'effet du déclin démographique. Le montant des prestations relatives à la famille est en forte augmentation (+ 11,3 %) en raison de la prise en compte en moindres charges de la

régularisation de la participation du FFIPSA au financement de l'APL au titre de 2005, consécutive au changement de la clef de répartition de l'APL en 2007, qui n'apparaît plus dans les comptes de 2008. En neutralisant l'APL, les charges de prestations familiales diminueraient au même rythme que les années précédentes (- 2,6 %).

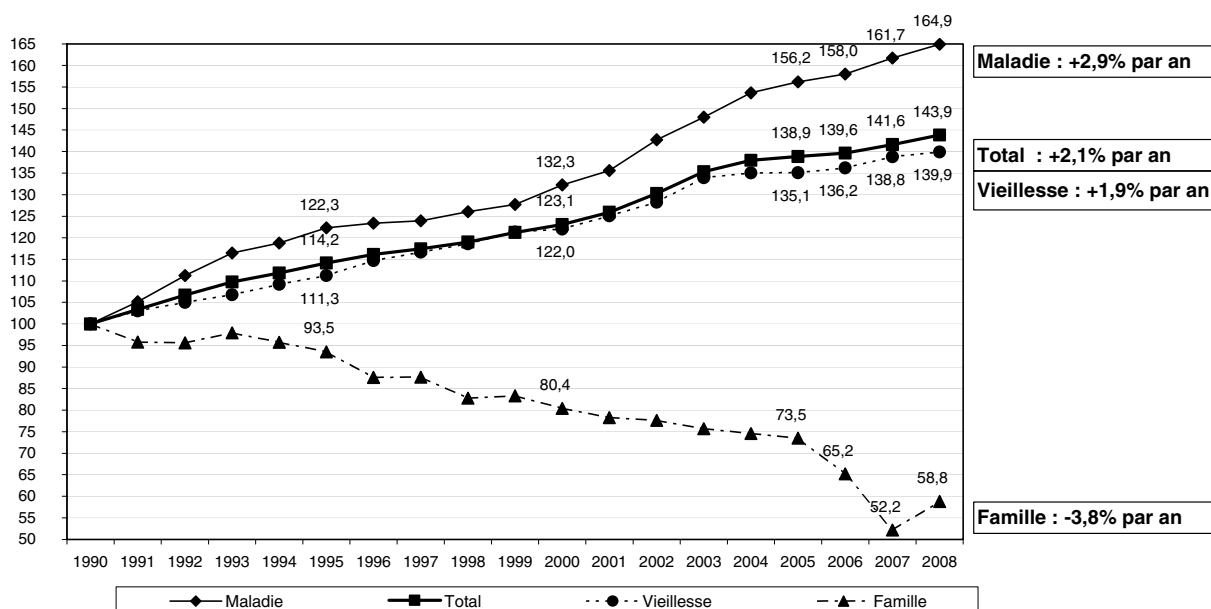
TABLEAU 3 : PRESTATIONS FAMILIALES - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PRESTATIONS FAMILIALES (en euros courants)	709	663	570	555	550	537	529	521	462	370	417
<i>Evol° n/n-1</i>			96,5	97,3	99,2	97,5	98,5	98,6	88,7	80,0	112,7
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	93,5	80,4	78,3	77,6	75,7	74,6	73,5	65,2	52,2	58,8
PRESTATIONS FAMILIALES (en euros constants)	709	598	486	466	454	435	421	408	356	280	310
<i>Evol° n/n-1</i>			95,0	95,8	97,5	95,7	96,9	96,9	87,2	78,6	110,9
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	84,4	68,6	65,7	64,1	61,3	59,4	57,6	50,2	39,5	43,8

Tableau 4 : Evolution globale des prestations sociales versées aux exploitants

En %	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Part en 2008 %
- Santé	+ 3,7	+ 3,8	+ 1,5	+ 1,1	+ 2,4	+ 1,9	42,1
- Vieillesse & Survie	+ 3,2	+ 0,8	-0,1	+ 0,7	+ 1,9	+ 0,8	55,1
- Famille	- 2,2	- 1,4	- 1,4	- 10,7	- 17,6	+11,3	2,7
- Emploi (Formation)	- 8,2	- 8,4	- 3,9	- 4,1	- 4,3	- 5,0	0,1
Ensemble	+ 3,6	+ 1,9	+ 0,5	- 0,6	+ 1,5	1,5	100,0
(Après division par l'indice des prix hors tabac)	+ 1,7	+ 0,2	- 1,2	- 2,4	- 0,3	- 0,1	///

GRAPHIQUE 2 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2008
hors mesures socio-structurelles
(en euros courants - base 100 en 1990)



Les cotisations et les autres ressources

Le système de protection sociale des exploitants agricoles dispose de trois grands types de ressources :

- les cotisations professionnelles
- les transferts entre gestion représentant la solidarité inter professionnelle ou inter-régimes
- les ressources affectées représentant la solidarité nationale ou communautaire.

1) Les cotisations professionnelles

En 2008, les taux de prélèvement sur les revenus d'activité et de transferts ne subissent pas de

modification. L'assiette pondérée des cotisations augmenterait de 1,5 % compte tenu :

- de la stabilité des revenus fiscaux des années 2006 et 2007,
- de la distinction moyenne triennale et année n-1
- du relèvement sensible des cotisations minimales indexées sur le SMIC horaire (+ 3 %).

La participation professionnelle atteint 18,3 % (y compris la CSG correspondant aux transferts de la cotisation maladie) et 21 % après prise en compte de la CSG et de la CRDS appelées sur les revenus d'activité et de remplacement.

2) Les transferts entre gestion qui constituent la plus importante des ressources (37,5 %) et comprennent :

- la compensation démographique en retrait de 1,1 % par rapport à l'année précédente pour un montant de 5,35 milliards d'euros dont

l'évolution reflète l'amorce de la détérioration du rapport démographique des régimes débiteurs et la diminution - dans le régime agricole - des effectifs de retraités et de personnes protégées en maladie.

- Les transferts au titre des remboursements (FSV) et des intégrations financières représenteraient 599 millions d'euros et les transferts CSG (écarts entre versement au régime et paiement effectif) s'élèveraient à 463 millions d'euros.

3) les ressources affectées et la subvention de l'Etat.

Ils constituent le dernier volet du financement des dépenses sociales agricoles. Il était porté par la participation de la TVA et la subvention de l'Etat

jusqu'en 2003, voire une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés, jusqu'en 2004.

A compter de 2004, un pourcentage des droits sur tabacs s'est substitué à ces ressources. En 2008, les ressources affectées diminueraient très légèrement de 0,6 %. Les ressources affectées y compris la subvention de l'Etat (voir histogramme ci-après) qui contribuaient à 41,8 % au financement en 1993 ne représentent plus que 28,6 % en 2008.

Le solde final passerait de 2,3 milliards d'euros à 2,6 milliards d'euros soit 15,2 % du total des emplois.

Tableau 5 : Evolution des cotisations et des emplois du compte social des exploitants agricoles

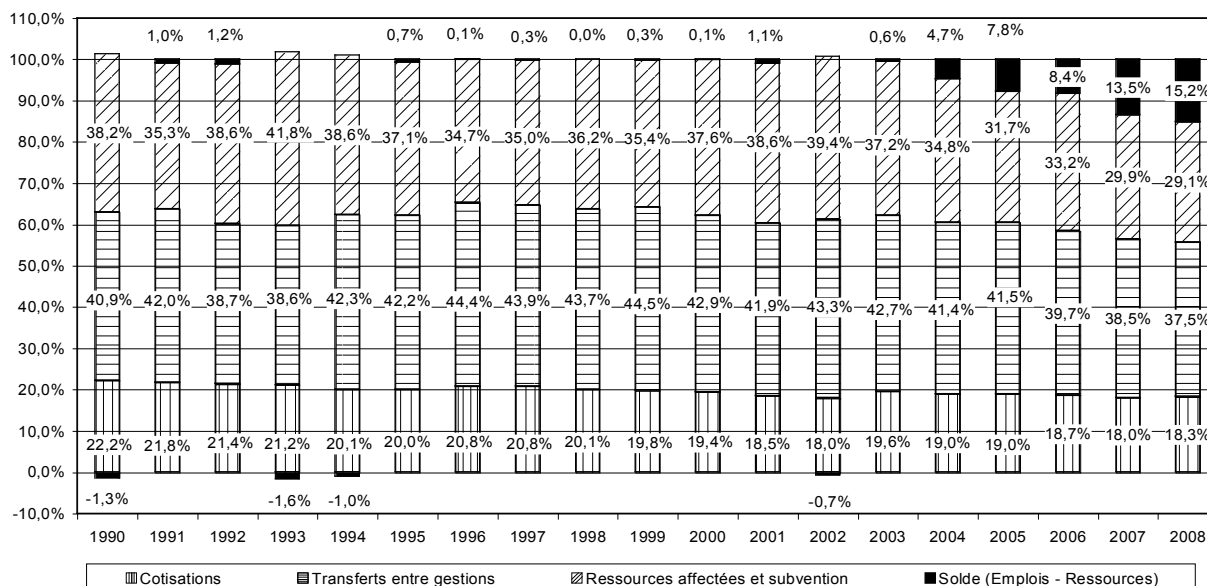
En %	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- Ensemble des cotisations	+ 11,2	- 0,6	0,2	-1,0	-1,8	+3,7
dont :						
• cotisations techniques d'assurance maladie	+ 1,3	- 1,4	- 1,0	- 0,8	-1,07	+ 2,3
• cotisations techniques d'assurance vieillesse	+ 33,2	+ 1,1	-0,2	0,1	-1,7	+ 4,0
• cotisations techniques prestations familiales	- 0,3	- 3,4	- 1,1	- 1,3	- 3,0	+ 6,5
Ensemble des emplois	+ 3,1	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,7	+ 2,3
dont : prestations	+ 3,6	+ 1,9	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,7	+ 2,3

Tableau 6 : Répartition des ressources du compte social des exploitants agricoles

En %	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- Cotisations sociales	19,6	19,0	19,0	18,7	18,0	18,3
- Ressources affectées	33,2	34,1	31,0	32,6	29,4	28,6
- Transferts entre gestions	42,7	41,4	41,5	39,7	38,5	37,5
- Subventions du budget général	3,9	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5
- Ajustement	0,6	4,7	7,8	8,4	13,6	15,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LES ANNEES 1990 A 2008

STRUCTURE DES RESSOURCES EN % DE LA COUVERTURE DES EMPLOIS



Le compte social des salariés agricoles

Le compte d'exploitation de la branche agriculture ne reprend que la partie du compte social des salariés agricoles qui se rapporte aux cotisations supportées par les exploitants employeurs de main-d'oeuvre.

Les prestations sociales

L'ensemble des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles augmenteraient en 2008 à un rythme supérieur à celui de l'année précédente : + 3,2 % contre + 2,9 %. Après correction par l'indice prévisionnel des prix à la consommation hors tabacs, les prestations versées en 2008 augmenteraient de 1,6 %.

Les dépenses de santé

L'ensemble des dépenses de santé (assurance maladie au sens strict + assurance invalidité + assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles) progresseraient en 2008, à un rythme supérieur à celui enregistré en

2007 : + 3,7 % contre + 3 %.

Parmi les dépenses de santé, les dépenses d'assurance maladie au sens strict enregistrent une croissance de 2,06 % (contre + 2,8 % en 2007), celles au titre de l'invalidité progresseraient de 3 %. Quant aux dépenses relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, elles augmenteraient de 4,4 %.

Les allocations vieillesse et survie

Les dépenses d'assurance vieillesse et survie progresseraient de + 3,1 %. La variation des dépenses résulte des effets conjugués de l'augmentation du nombre des bénéficiaires, du relèvement au minimum contributif pour plus d'un retraité sur deux, et, jouant en sens contraire, de la diminution de la pension moyenne servie par le régime, reflet de carrières de plus en plus courtes dans le régime.

Quant aux allocations supplémentaires du Fonds de Solidarité Vieillesse, elles continueraient de baisser. Un versement exceptionnel de 200 € a été attribué à chaque bénéficiaire du FSV en septembre 2008.

Les prestations familiales

Les prestations relatives à la famille

augmenteraient de 1,3 %. Parmi les dépenses les plus importantes : les allocations familiales (plus du tiers des dépenses) sont stables en volume.

Tableau 7 : Evolution des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles

En %	2004	2005	2006	2007	2008	Part en 2008
- Santé	+ 5,3	+ 0,8	+ 4,4	+ 2,7	+ 3,7	41,6
- Vieillesse & Survie	+ 2,2	+ 3,0	+ 2,9	+ 3,0	+ 3,1	49,1
- Famille	+ 2,2	+ 4,0	+ 3,7	+ 1,0	+ 1,3	9,3
- Emploi (Formation)	ε	ε	ε	ε	ε	-
Ensemble	+ 3,5	+ 2,2	+ 3,6	+ 2,7	+ 3,2	100,0
<i>(Après division par l'indice des prix hors tabac)</i>	+1,8	+0,5	+ 1,8	+ 0,9	+ 1,6	///

Les cotisations et les autres ressources du compte

Comme l'indique le tableau n° 8 suivant, l'ensemble des cotisations sociales à la charge des salariés et des employeurs de main-d'oeuvre augmenteraient en 2008 de 2,9 %. Les cotisations à la charge des employeurs et celles à la charge des salariés évolueraient parallèlement.

En ce qui concerne la part des **cotisations payées par les employeurs de main-d'oeuvre**, son évolution, hors cotisations d'assurance chômage et de retraite complémentaire (+ 3,2 %), serait voisine de l'évolution de l'assiette. Comme en 2006, jouent en année pleine les mesures intervenues depuis 2000 : augmentation des taux d'exonérations des travailleurs occasionnels et allongement de la durée maximale exonérée prise en compte pour les travailleurs occasionnels.

Le dispositif d'exonérations sur les bas salaires des travailleurs non occasionnels applicable en 2008 retenu dans le compte, est identique dans son principe à celui de 2007.

Globalement, les cotisations à la charge des

employeurs de main-d'oeuvre progresseraient de 3,4 % en intégrant leur part des cotisations d'assurance chômage.

Enfin, comme l'année précédente, les salariés bénéficient du « contrat vendange », instauré par l'article 8 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. Ce contrat ouvre droit à une exonération de cotisations d'assurances sociales à la charge du salarié (maladie + vieillesse + veuvage) lorsque ce dernier permet à son employeur de bénéficier du dispositif de réduction de taux des cotisations patronales ASA et AT pour l'embauche d'un travailleur occasionnel. Ce dispositif aurait concerné en 2007 et 2008 plus de 300.000 contrats.

Les cotisations sociales versées au compte des salariés agricoles augmentent au même rythme que l'ensemble des emplois, en conséquence, la part des cotisations dans l'ensemble des ressources du compte est stable en 2008 : 35,0 % (tableau n° 9).

Tableau 8 : Evolution des cotisations et des charges du compte social des salariés agricoles

En %	2004	2005	2006	2007	2008
- Ensemble des cotisations du régime	+ 4,0	+ 3,3	+ 1,0	+ 1,4	+ 2,9
dont :					
- Cotisations des employeurs hors chômage	+ 4,0	+ 3,2	+ 0,8	+ 1,1	+ 3,2
- Cotisations des salariés agricoles	+ 4,0	+ 3,5	+ 1,4	+ 2,0	+ 2,4

Tableau 9 : Répartition des ressources du compte social des salariés agricoles

En %	2004	2005	2006	2007	2008
- Cotisations	36,0	36,4	35,5	35,1	35,0
dont à charge des employeurs	24,3	24,6	23,9	23,6	23,6
- Ressources affectées et transferts entre gestions	64,0	63,6	64,5	64,9	65,0
- Subvention du budget général au titre des mesures socio-structurelles	-	-	-	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'articulation entre le compte social et le compte national

L'indicateur utilisé dans le compte central de la branche pour faire varier l'estimation des cotisations versées par les exploitants au titre de la protection sociale des salariés agricoles cumule l'évaluation inscrite au compte social des salariés

agricoles avec le montant des cotisations des employeurs à l'assurance chômage. En 2008, l'indicateur s'établirait à 103,4 avant réintégration des cotisations remboursées.

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2007 (provisoire) et 2008 (compte prévisionnel)
RECETTES

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES						
	AUX EXPLOITANTS AGRICOLES ET ASSIMILES						
	2007 provisoire		2008 prévisionnel		2008 / 2007 indice valeur		
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	
I - COTISATIONS							
A/ - ASSURANCE MALADIE obligatoire et volontaire							
.Cotisations techniques	a'	1 096,2	1 020,5	1 123,1	1 045,6	102,5	102,5
.Cotisations complémentaires	b'	181,1	178,1	191,0	188,0	105,5	105,6
B/ - ASSURANCE MALADIE complémentaire							
.Cotisations techniques	a"	109,0	107,2	110,1	110,1	101,0	102,7
.Cotisations complémentaires	b"	9,3	9,1	9,4	9,4	101,1	103,3
C/ - ASSURANCE MALADIE total							
.Cotisations techniques	a=a'+a"	1 205,2	1 127,7	1 233,2	1 155,7	102,3	102,5
.Cotisations complémentaires	b=b'+b"	190,4	187,2	200,4	197,4	105,3	105,4
Sous-total : ASSURANCE MALADIE	c=a+b	1 395,6	1 314,9	1 433,6	1 353,1	102,7	102,9
D/ - PRESTATIONS FAMILIALES							
.Cotisations techniques	d	261,0	261,0	278,0	278,0	106,5	106,5
.Cotisations complémentaires	e	62,3	62,3	66,0	66,0	105,9	105,9
Sous-total : PFA	f=d+e	323,3	323,3	344,0	344,0	106,4	106,4
E/ - ASSURANCE VIEILLESSE							
Cotisations techniques individuelles	g'	217,9	217,9	225,4	225,4	103,4	103,4
Cotisations techniques fiscales	g"	890,3	890,3	926,8	926,8	104,1	104,1
.Cotisations techniques totales	g=g'+g"	1 108,2	1 108,2	1 152,2	1 152,2	104,0	104,0
.Cotisations complémentaires	h	168,7	168,7	178,2	178,2	105,6	105,6
Sous-total : VIEILLESSE	i=g+h	1 276,9	1 276,9	1 330,4	1 330,4	104,2	104,2
TOTAL COTISATIONS							
.Cotisations techniques	j=a+d+g	2 574,4	2 496,9	2 663,4	2 585,9	103,5	103,6
.Cotisations complémentaires	k=b+e+h	421,4	418,2	444,6	441,6	105,5	105,6
.Divers	l	41,3	41,3	42,4	42,4	102,7	102,7
SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS	m=j+k+l	3 037,0	2 956,4	3 150,3	3 069,8	103,7	103,8
II - RESSOURCES AFFECTEES							
Dt taxes céréales,oléagineux et betteraves		4 965,0		4 936,8		99,4	
III - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS							
.Compensation démographique	n	5 410,9		5 351,8		98,9	
.Fonds de solidarité vieillesse et Fonds Spécial d'Invalidité	o	465,3		470,7		101,2	
.CSG	p	416,9		463,4		111,2	
.Contribution CNAF	q	93,2		128,7		138,0	
.Transferts divers (AAH...)	r	109,9		50,0		45,5	
SOUS-TOTAL (III) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS	n à r	6 496,3		6 464,5		99,5	
IV - SUBVENTION DU BUDGET GENERAL							
.Au titre de la protection sociale	s	0,0		0,0			
.Au titre des mesures socio-structurelles	t	90,7		85,2		94,0	
SOUS-TOTAL (IV) SUBVENTION DU BUDGET GENERAL	s+t	90,7		85,2		94,0	
V - CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES							
		10,0		10,0		100,0	
VI - AJUSTEMENTS DIVERS							
		2 266,0		2 612,6		115,3	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à VI		16 865,0		17 259,5		102,3	

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2007 (provisoire) et 2008 (compte previonnel)
DEPENSES

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX EXPLOITANTS AGRICOLES ET ASSIMILES						
	2007 provisoire		2008 prévisionnel		2008 / 2007 indice valeur		
	TOTAL	dont actifs			TOTAL	dont actifs	
I - PRESTATIONS							
A/ - SANTE							
.Assurance maladie obligatoire et volontaire							
- Maladie	a	6 569,1	2 187,5	6 698,1	2 232,5	102,0	102,1
- Invalidité	b	72,7	72,7	71,2	71,2	98,0	98,0
- Ensemble	c=a+b	6 641,7	2 260,2	6 769,3	2 303,7	101,9	101,9
.Assurance maladie complémentaire	e	115,4	115,4	116,6	116,6	101,0	101,0
Sous-total : SANTE	f=c+e	6 757,2	2 375,6	6 885,9	2 420,3	101,9	101,9
B/ - VIEILLESSE							
.Assurance vieillesse	g	8 689,0		8 760,2		100,8	
.Mesures d'aide à la cessation d'activité	h	76,2		72,4		95,0	
Sous-total : VIEILLESSE	i=g+h	8 765,2		8 832,6		100,8	
C/ - SURVIE	j	168,3		169,7		100,8	
Sous-total : VIEILLESSE + SURVIE	k=i+j	8 933,6		9 002,2		100,8	
D/ - FAMILLE							
.Prestations familiales	l	370,1	370,1	417,1	417,1	112,7	112,7
.Assurance maternité	m	27,0	27,0	25,0	25,0	92,5	92,5
Sous-total : FAMILLE	n	397,1	397,1	442,1	442,1	111,3	111,3
E/ - EMPLOI (aides à la formation et à la réinsertion professionnelles)	o	13,5	11,1	12,8	10,5	95,0	95,0
SOUS-TOTAL (I) PRESTATIONS	p	16 101,3	2 783,7	16 343,0	2 872,8	101,5	103,2
II - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS							
.Contribution au régime des praticiens	q	99,0		99,0		100,0	
.Contribution au régime des étudiants	r	16,2		19,4		120,0	
.Contribution au fonds spécial	s						
.Contributions et transferts divers	t	216,2		343,4		158,9	
SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS	q à t	331,3		461,8		139,4	
III - CHARGES DE GESTION ET DEPENSES ASSIMILEES							
.Au titre de la protection sociale	u	421,4		444,6		105,5	
.Au titre des mesures socio-structurelles	v	11,0		10,0		90,9	
SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION	w	432,4		454,6		105,1	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à III		16 865,0		17 259,5		102,3	

COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2007 (provisoire) et 2008 (compte prévisionnel)
RECETTES

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	2007 provisoire						2008 prévisionnel		2008 / 2007	
	TOTAL		dont : employ.		TOTAL		dont : employ.		indice valeur	
	TOTAL	dont : employ.	TOTAL	dont : employ.	TOTAL	dont : employ.	TOTAL	dont : employ.	TOTAL	dont : employ.
I-COTISATIONS										
A/ - ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES										
.Assurance obligatoire et volontaire										
-Cotisations techniques										
. des salariés	a	500,5	(1)	512,5	102,4	102,4	102,4	102,4	102,4	102,4
. des exploitants	b	683,4	683,4	699,8	699,8	102,4	102,4	102,4	102,4	102,4
ensemble	c=a+b	1 183,9	682,4	1 212,3	699,8	102,4	102,4	102,4	102,4	102,6
-Cotisations complémentaires	d	104,8	104,8	107,3	107,3	102,4	102,4	102,4	102,4	102,4
Sous-total: ASSURANCE OBLIGATOIRE ET VOLONTAIRE	e=c+d	1 288,6	787,1	1 319,6	807,1	102,4	102,4	102,4	102,4	102,5
B/ - PRESTATIONS FAMILIALES										
-Cotisations techniques	f	98,1	98,1	100,4	100,4	102,4	102,4	102,4	102,4	102,4
-Cotisations complémentaires	g	32,6	32,6	33,4	33,4	102,4	102,4	102,4	102,4	102,4
Sous-total: PRESTATIONS FAMILIALES	h=f+g	130,6	130,6	133,8	133,8	102,4	102,4	102,4	102,4	102,4
C/ - ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES										
-Cotisations techniques	i	88,8	88,8	97,4	97,4	109,7	109,7	109,7	109,7	109,7
-Cotisations complémentaires	j	14,6	14,6	16,0	16,0	109,7	109,7	109,7	109,7	109,7
Sous-total : ACCIDENTS DU TRAVAIL	k=i+j	103,4	103,4	113,4	113,4	109,7	109,7	109,7	109,7	109,7
SOUS-TOT.(I) COTISATIONS hors chômage	l=e+h+j	1 522,7	1 021,2	1 566,7	1 054,2	102,9	102,9	102,9	102,9	103,2
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS										
. en provenance du régime général des salariés	m	2 593,2		2 678,9		103,3		103,3		
. autres transferts : en provenance de l'Etat	n	221,4		226,7		102,4		102,4		
SOUS-TOTAL(II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS	o=m+n	2 814,6		2 905,6		103,2		103,2		
III-SUBVENTION DU BUDGET GENERAL AU TITRE DES MESURES SOCIOSTRUCTURELLES										
		1,6		1,6						
IV-CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES										
		0,0		0						
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I) à (IV)		4 338,9		4 473,9		103,1		103,1		
ASSURANCE CHOMAGE Cotisations des exploitants	p		225,3		234,3					104,0
SOUS-TOT. (I) COTISATIONS yc chômage	l+p		1 246,4		1 288,5					103,4

(1) : dont 206 Meuros au titre de la CSG payée en 2007 et 215 Meuros en 2008, en contrepartie de la baisse du taux de cotisations d'assurance maladie.

COMPTES SOCIAUX DES SALAIRES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2007 (provisoire) et 2008 (compte prévisionnel)

DEPENSES

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS				
	2007 provisoire	2008 prévisionnel	2008 / 2007 ind. valeur	
I-PRESTATIONS				
A/ - SANTE				
.Assurance Maladie Obligatoire et Volontaire				
. Maladie	a	1 433,9	1 485,9	103,6
. Invalidité et infirmité	b	74,5	76,8	103,0
. Accidents du travail et Maladies Professionnelles	c	220,1	229,8	104,4
Sous-total : SANTE	d=a+b+c	1 728,5	1 792,5	103,7
B/ - VIEILLESSE				
.Assurance Vieillesse	e	1 847,1	1 903,4	103,1
Sous-total : VIEILLESSE	e	1 847,1	1 903,4	103,1
C/ - SURVIE				
.Assurance Maladie	f	2,5	2,6	103,6
.Assurance Vieillesse	g	205,2	211,5	103,1
Sous-total : SURVIE	h=f+g	207,7	214,1	103,1
Sous-total : VIEILLESSE + SURVIE	i=e+h	2 054,8	2 117,5	103,1
D/ - FAMILLE				
.Charge de famille	j	349,1	353,1	101,1
.Assurance Maternité	k	48,1	49,4	102,7
Sous-total : FAMILLE	l=j+k	397,2	402,5	101,3
E/ - EMPLOI (aides à la formation professionnelle)	m	1,4	1,4	
SOUS - TOTAL (I) PRESTATIONS	n=d+i+l+m	4 181,8	4 313,8	103,2
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS				
.Contribution au Fonds Spécial	o	-		
.Contribution au fonds d'action social des travailleurs migrants	p	1,5	1,5	
.Contributions et transferts divers	q	14,8	14,8	
SOUS-TOTAL (II) TRANSF. ENTRE GESTIONS	r=o+p+q	16,3	16,3	
III-CHARGES DE GESTION ET DEP. ASSIMILEES				
.Au titre de la protection sociale	s	140,5	143,6	102,2
.Au titre des mesures sociostructurelles	t	0,2	0,2	
SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION	u=r+s	140,7	143,8	102,2
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I)+(II)+(III)		4 338,9	4 473,9	103,1

Compte rendu rapide des débats sur les rapports

Session de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation du 16 décembre 2008

Le président, M. Claude Chéreau ouvre la séance en signalant que du fait de la réforme de l'administration centrale du Ministère de l'agriculture et de la pêche, la liste des membres de la Commission nommés au titre des représentants de l'administration a dû être revue. Les textes vont être publiés au Journal Officiel très prochainement

Les rapports sur les résultats prévisionnels pour 2008 pour le compte national, les comptes par catégorie d'exploitations et par région, les concours publics et le compte social sont présentés respectivement par Mme Blonde (Insee), M. Desriers (MAP, SSP), Mme Rignols (MAP, BECPA) et Mme Lejeune (MAP, SASFL).

En réaction à ces présentations, M. Lucas (Coordination rurale) constate qu'après la baisse annoncée pour 2008, le revenu agricole moyen revient à son niveau de 1997. Concernant les prix des COP en 2007 et 2008, il considère que leurs évolutions sont plus influencées par la spéculation que par la situation réelle des marchés, les stocks mondiaux demeurant bas. Le président Chéreau répond qu'il est très difficile de mesurer statistiquement les effets de la spéculation et renvoie à la présentation de fin de séance. M. Boisgontier (Confédération paysanne) insiste sur la difficulté à mesurer les prix des céréales compte tenu des nouveaux comportements et des ventes à terme. Mme Blonde reconnaît cette difficulté pour un compte prévisionnel et rappelle que les prix seront révisés sur la base de sources plus complètes portant sur l'ensemble des modes de commercialisation.

M. Pinta (FNSEA) constate que l'agriculture n'a jamais connu une telle volatilité concomitante des prix et des charges et une telle incidence du ciseau des prix. Il fait aussi remarquer que les annonces d'une hausse durable des prix agricoles sont remises en question et qu'il devient difficile de prévoir les années à venir. Il reconnaît toutefois que le plan de soutien du MAP va apporter un ballon d'oxygène aux secteurs en difficulté, notamment l'élevage, et que la création de l'observatoire des prix et des marges est une mesure positive. M. Boisgontier considère que les mesures de dérégulation portant sur le lait sont négatives et que la production va en pâtir. Il insiste sur l'importance des disparités de niveaux de revenus. M. Vasseur (APCA) rappelle également qu'il faut aller au delà de la moyenne et que les revenus des élevages bovins

et ovins sont faibles, proches de 10 000 euros. Il signale que dans un secteur non suivi par les comptes, l'élevage caprin, il y a une dégradation du revenu. De même en viticulture d'appellation, la hausse de revenu annoncée devrait être modulée par appellation, des petites exploitations restant encore en difficulté. M. Lucas voit dans ces résultats des perspectives inquiétantes compte tenu du bilan de santé de la PAC et des projets de redistribution des aides. Il insiste également sur les disparités internes cachées par les moyennes. M. Pinta demande une précision sur la période prise en compte pour le coût des intrants.

M. Desriers répond que pour les engrais, il s'agit bien des dépenses au titre de la production de l'année et non des achats au cours de l'année. Il reconnaît les difficultés pour la statistique à retracer totalement les disparités entre catégories d'exploitations et au sein même de ces catégories, compte tenu de l'impact des dates de commercialisation des produits ou des achats dont les prix fluctuent beaucoup au cours de l'année.

A une question de M. Boisgontier sur la répartition des concours publics selon les types d'exploitations ou les régions, M. Desriers rappelle que les concours publics à l'agriculture productive sont constitués à 80 % d'aides directes et que les comptes fournissent donc une information précise sur cette partie des concours publics. Pour l'ensemble des concours publics y compris les aides indirectes, des calculs faisant appel à des clés de répartition ont été menés par le SSP jusqu'en 2006 et sont publiés. Leur analyse montre une grande stabilité de la répartition dans le temps.

A la suite de la présentation par M. Chantry des résultats du RICA de 2007, M. Boisgontier demande des précisions sur les définitions et la cohérence par rapport aux comptes globaux. M. Butault (INRA) fait remarquer qu'il s'attendait à des disparités encore plus grandes au sein des exploitations spécialisées en COP. M. Chantry et M. Desriers rappellent la cohérence entre le RICA et les comptes globaux et la distinction faite entre résultats moyens par exploitation (RICA) ou par actif (comptes).

L'ordre du jour de la réunion se poursuit par la présentation par M. Courleux (MAP, SSP) d'un dossier concernant le rôle des marchés à terme dans les évolutions récentes des prix des matières premières agricoles : stabilisateurs ou déstabilisateurs ?

M. Boussard se déclare surpris par les résultats cités dans l'exposé de deux modèles de prévision qui concluent à une part non expliquée importante des évolutions de prix. Il rappelle que d'autres modèles aboutissaient à des résultats différents, et auraient mérité d'être cités dans la présentation. Il considère que mesurer le rôle des marchés à terme dans la volatilité des prix n'est pas évident. Les marchandises finissant toujours sur les marchés physiques, les indications des marchés à terme ne sont que des anticipations. Il rappelle le rôle passé du stockage privé dans la stabilité des cours. Le président Chéreau le rejoint largement sur ce dernier point. M. Vasseur se demande quel est le coût de l'instabilité des marchés et comment mesurer ce que la stabilité passée a apporté à l'agriculture et à l'agro-alimentaire. M. Pinta est d'accord pour dire que les biocarburants n'ont pas eu d'effet important sur les prix en 2007 et que ce sont les stocks qui ont joué le rôle majeur. Cette situation de stocks bas était déjà présente en 2003, mais on n'en a pas suffisamment tiré les conséquences. Il insiste également sur l'importance des comportements des pays qui ferment leurs frontières, perturbant les échanges internationaux, même s'ils sont marginaux par rapport à la production (cas du riz). M. Lucas présente un graphique montrant le phénomène persistant de baisse des stocks mondiaux. Mme Hackemand (CGT) souhaite que l'on réaffirme le rôle stratégique de l'agriculture et s'interroge sur le rôle des positions dominantes de certains opérateurs.

M. Courleux reconnaît le rôle important des stocks dans l'explication des évolutions des prix. Il rappelle que cette présentation n'est qu'une première approche et qu'il convient d'approfondir les travaux sur l'instabilité des marchés des matières premières agricoles.

Le Président Chéreau passe au dernier point de l'ordre du jour concernant le thème d'étude pour 2009. Traditionnellement au cours de cette session doit être choisi un thème d'étude pour une présentation lors de la session de juin de la Commission. Deux thèmes sont soumis au choix de la Commission : un sujet sur l'évolution du marché foncier et un sujet sur l'évaluation des mesures d'aides du second pilier de la PAC. Ces deux sujets sont présentés brièvement par Mme Rouquette (MAP – SSP) et M. Dechambre (MAP – SSP) chargés de coordonner ces dossiers. Après discussion, le thème du marché foncier est retenu, l'évaluation des aides du second pilier devant être publiée en tout état de cause. Mme Rouquette organisera donc cette présentation.

La prochaine session de la Commission se tiendra le jeudi 25 juin, le mercredi 1^{er} ou le jeudi 2 juillet 2009. La date sera précisée aux membres de la Commission début janvier 2009.

Le président Chéreau clôt la réunion à 12 heures 20.